

ADDITIF CHALLENGE 848 AU REGLEMENT TECHNIQUE TOP TWIN

Le règlement du Challenge 848 est basé sur celui du Top-Twin.

Chaque 848 engagée devra impérativement être immatriculée. Le propriétaire devra fournir une copie de la carte grise à l'organisateur. La puissance maximum autorisée est de 151ch (puissance mesurée en sortie de boîte) avec une tolérance de plus ou moins 3%.

Adhésifs Challenge 848 fournis par l'organisation.

PIECES DUCATI PERFORMANCE BENEFICIANT D'UNE OFFRE COMMERCIALE CHALLENGE 848

Le kit optionnel est composé :

- kit silencieux Carbone avec boîtier et filtre racing (réf. 96457308B), (2008 à 2010)
- ou kit silencieux Titane avec boîtier et filtre racing (Réf.96457408B), (2008 à 2010)

- kit silencieux Carbone avec boîtier et filtre racing (Réf. 96118308B) (848 Evo)
- ou kit silencieux Titane avec boîtier et filtre racing (Réf.96118508B) (848 Evo)

- Biellette d'amortisseur arrière réf : 96765208B

- du kit échappement Racing complet Carbone (Réf 96457208B) pour 848 (2008 à 2010) et du kit échappement Racing Carbone (Réf 96460010B) pour 848 Evo.
- Selle Racing (réf 96776608B)
- Amortisseur arrière Öhlins TTX (réf 36520841A)
- Amortisseur de direction Ducati Performance ou Öhlins
- Etriers de frein Monoblocs (réf 61040911A et 61040901A).
- ensemble complet de carénage poly piste Ducati Performance Réf. 969A05407B (tête de fourche, 2 flancs, un bac récupérateur d'huile) Ducati Performance et une coque arrière poly monoplace Réf. 96984507B.

Une remise de 25% sur le tarif public conseillé est accordée aux participants du Challenge 848.

ACCESSOIRES AUTORISES

Provenance **exclusive** du catalogue Ducati Performance. Toute pièce provenant du catalogue Ducati Performance est autorisée. En accord avec les performances moteur maximales autorisées.

COLORIS ET GRAPHISMES

Les coloris et graphisme sur les carénages sont libres.

Les participants devront apposer les adhésifs Challenge 848 et ceux des partenaires selon le schéma fourni par l'organisateur.

PIECES A RETIRER OBLIGATOIREMENT

- béquille
- klaxon
- clignotants
- support de plaque minéralogique
- rétroviseurs
- repose pieds passager
- feux arrière
- phare et support de phare

PARTIE CYCLE

D'origine du type considéré.

Les procédés de peinture ne sont pas restreints, polissage interdit.

BRAS OSCILLANT

D'origine du type considéré, apport ou enlèvement de matière interdit.

Une protection fixée sous le bras oscillant, empêchant le pied ou la main d'atteindre la couronne arrière est obligatoire.

GARDES BOUE

Garde boue avant : Pièce d'origine ou en vente dans le catalogue Ducati Performance.

Garde boue arrière : Pièce en vente dans le catalogue Ducati Performance

FOURCHE

Pièce d'origine du type considéré ou en provenance du catalogue Ducati Performance.

Positionnement en hauteur par rapport aux tés de fourche libre. Qualité et quantité d'huile libres. Modification des Tés interdite. Les pièces internes peuvent être modifiées ou changées (rondelle, piston hydraulique, clapet, canalisation d'huile, ressort et collier d'écartements).

AMORTISSEUR DE DIRECTION

Recommandé.

Les seuls amortisseurs de direction autorisés sont ceux du catalogue Ducati Performance.

AMORTISSEUR ARRIERE

Changement autorisé en conservant les ancrages d'origine sur le cadre et le bras oscillant. Lorsqu'un système de biellettes ou de renvoi existe, celui-ci devra être conservé d'origine. Possibilité d'utiliser la biellette de suspension, pièce au catalogue Ducati Performance. Seuls sont admis les amortisseurs adaptables se montant sans aucun engagement ou modification du système existant.

COMMANDES AU PIED

Libre. Exception : la longueur minimum des repose-pieds devra être de 65 mm et présenter des extrémités arrondies (rayon minimum 8 mm). Lorsque les repose-pieds ne sont pas du genre pliable, ils devront comporter un embout fabriqué dans une matière téflon, plastique ou équivalent.

FREINS

Est autorisé le changement des flexibles, du liquide et des plaquettes de frein à condition que le dispositif adopté dans ce but présente toutes les garanties de sécurité.

Les vis de fixation des étriers de freins avant devront être arrêtées par un fil métallique de sécurité.

La séparation des durites de frein avant devra se faire au-dessus du té de fourche inférieur.

L'utilisation des plaquettes d'origine est recommandée.

Pour des raisons de sécurité, le bocal de frein arrière ainsi que les durites pourront être enlevées et remplacées par un système simplifié constitué d'un petit morceau de durite et d'un bouchon étanche avec mise à l'air.

COMPTEUR KILOMETRIQUE ET COMPTE TOURS

Élément d'origine obligatoire.

FAISCEAU ELECTRIQUE

Le faisceau électrique d'origine doit être utilisé. Les connections suivantes peuvent être retirées :

- le phare avant
- les feux arrière et les stops
- les clignotants
- l'avertisseur sonore
- le compteur et le compte tours
- les interrupteurs de sécurité de béquille
- tous les comodos de guidon à l'exception de celui du coupe contact et de commande de démarreur doivent être retirés

L'utilisation d'un comodo à d'autres fins que sa fonction initiale est interdite.

Le reste du faisceau et le reste de l'appareillage électrique doivent rester tels qu'homologués y compris le contacteur principal. Aucune coupure de faisceau n'est autorisée.

JANTES

D'origine du type considéré ou celles autorisées dans le catalogue Ducati Performance.

Entretoises des roues avant et arrière libres.

SELLE

Selle d'origine ou vendue dans le catalogue Ducati Performance.

TRANSMISSION SECONDAIRE

Les dimensions des couronnes et pignons autorisés sont libres. Le pas de la chaîne est libre (520/525).

CADRE

Le numéro de cadre doit correspondre en tous points au numéro figurant sur la carte grise. En cas de remplacement du cadre par un modèle d'occasion, le pilote devra avoir en sa possession l'original de la facture d'achat de ce cadre.

Tous les cas non conformes seront soumis au jury de l'épreuve.

GUIDON

Guidon d'origine obligatoire. Les extrémités devront être obligatoirement bouchées (Teflon). La réparation des guidons est interdite.

LEVIERS

Pièce d'origine du type considéré ou leviers du catalogue Ducati Performance.

ROULETTES DE PROTECTION

L'adjonction de roulettes de protection est autorisée.

MOTEUR

Le moteur doit rester d'origine. L'organisateur se réserve le droit de passer au banc les motos pour un contrôle de puissance en cas de litige. La puissance maximum autorisée est de 151 ch (mesurés en sortie de boîte) avec une tolérance de 3%. En cas de non-conformité le pilote sera disqualifié.

RAMPE D'INJECTION

Type et diamètre d'origine correspondant à la 848 d'une part et d'autre part type ou diamètre d'origine pour la 848 Evo.

SYSTEME DE REFROIDISSEMENT

D'origine du type considéré uniquement

BOUGIES

Indice thermique libre.

CARTERS

Moteur et boîte d'origine du type considéré. Apport et enlèvement de matière interdit. Dans tous les cas, un système de protection du pignon de sortie de boîte devra exister.

Tous les carters moteur contenant de l'huile et pouvant être en contact avec la piste suite à une chute, devront être protégés par un carter enveloppant en matériau composite.

VILEBREQUIN

Pièce d'origine du type considéré, sans modification, ainsi que les bielles. Apport et enlèvement de matière interdit.

ROULEMENTS ET PALIERS

Leur nombre et leurs dimensions devront rester d'origine.

CYLINDREE

Pièce d'origine du type considéré. Sans modifications. Apport et enlèvement de matière interdit.

PISTON/SEGMENTS

Pièce d'origine du type considéré. Sans modifications. Apport et enlèvement de matière interdit.

CULASSE

Pièces d'origine. Apport et enlèvement de matière interdits.

DISTRIBUTION

Le diagramme devra rester identique à celui d'origine sans modifications.

Les pistons, les conduits d'admission, les soupapes et tout ce qui composent la distribution devront rester d'origine du type considéré sans modifications.

INJECTEURS

Pièce d'origine considérée uniquement.

BLOC MOTEUR

D'origine, seront autorisées les tolérances figurant sur le manuel de technique officiel DUCATI.

Le réalésage en côte réparation est interdit.

Tout apport ou enlèvement de matière est interdit. Toute modification du moteur est interdite.

JOINTS MOTEUR

Les joints moteur devront être identiques à l'origine. Leur épaisseur doit correspondre à la norme du constructeur.

RESERVOIR D'ESSENCE

Pièce d'origine du type considéré. Le remplissage complet des réservoirs avec une mousse de rétention du carburant est recommandé.

POMPE A ESSENCE

Pièce d'origine du type considéré.

FILTRE A AIR

Seul le filtre à air du kit Performance est autorisé.

LUBRIFICATION

D'origine du type considéré.

ALLUMAGE / boîtier d'injection

Pièce d'origine du type considéré, sans modification. Le réglage de l'avance est libre, ainsi que la marque et l'indice thermique des bougies.

EMBRAYAGE

Pièce d'origine du type considéré ou embrayages racing en provenance du catalogue Ducati Performance.

Nombre de disques garnis identiques à l'origine. Renforcement des ressorts autorisé. Apport et enlèvement de matière interdit.

BOITE DE VITESSE

Boite d'origine du type considéré. Le changement de la démultiplication finale est autorisé. La largeur de la chaîne de transmission finale pourra être changée. Nombre de rapports et démultiplication strictement d'origine.

ROULEMENT DE BOITE

Leur nombre et leurs dimensions doivent rester d'origine.

CARBURANT

La machine doit fonctionner avec un carburant sans plomb vendu aux pompes routières.

Des prélèvements pourront être effectués. Les analyses d'essence sont effectuées aux frais de l'organisateur, si elles se révèlent négatives. Si elles se révèlent positives, le concurrent devra régler les frais correspondant. Dans tous les cas, la contre expertise est aux frais des concurrents.

ARTICLE 16 PRESCRIPTIONS GENERALES

Il est rappelé que tout ce qui n'est pas expressément autorisé et précisé dans ce règlement est strictement interdit.

Tout litige sur une épreuve sera tranché en premier ressort par le Jury des Commissaires Sportifs de l'épreuve après avis et notification des Commissaires Techniques, en cas de contestation de la décision l'instance compétente est le Tribunal National de Discipline et d'arbitrage.

Tout litige suite à un démontage après la manifestation sera tranché par la C.C.R. après avis des Commissaires Techniques ayant procédé au démontage, en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le Tribunal National de Discipline et d'arbitrage.
